

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 TABLE DES MATIÈRES

1.	OU	VERTURE	1525		
2	ORE	DRE DU JOUR	1525		
	2.1	2016 10 173 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 .	1525		
3.	PRC	DCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL			
SEULEMENT)					
	3.1	. 2016 10 174 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016			
4.		VI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3			
	4.1	QUESTION ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION RÉGULIÈRE	1527		
5.	PRÉ	SENCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1527		
6.	RAP	PPORTS	1527		
	6.1	RAPPORT DU MAIRE SUR SES ACTIVITÉS	1527		
	6.2	RAPPORT DES COMITÉS	1527		
	6.3	RAPPORT DU D.G.	1528		
7.	ADI	MINISTRATION	1528		
	7.1	2016 10 175 AVIS DE MOTION VISANT À CITER À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL LES CROIX DE CHEMIN	DE		
		-EDWIDGE-DE-CLIFTON			
	7.2	2016 10 176 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PLAN DU LIVRE			
	7.3	2016 10 177 DEMANDE POUR CHANGER LES DEUX CELLULAIRES			
	7.4	2016 10 178 RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU RESTAURANT			
	7.5	2016 10 179 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RÉELLEMENT FAITES PAR L			
	_	E DU CONSEIL OU D'UN COMITÉ, FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANT			
		-EDWIDGE-DE-CLIFTON			
8.	URE	BANISME	1530		
8.1 2016 10 180 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES					
DISPOSITIONS CONCERNANT LES VÉHICULES UTILISÉS COMME BÂTIMENT AINSI QUE LES USAGES AUTORISÉS I					
	8.2	DE TYPE « A, AR, F, FR, VF, RU, RU-R »			
	8.2	2016 10 181 Adoption du règlement numéro 354-16 afin de modifier les Usages dans la zone			
	0.2	2016 10 181 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 354-16 AFIN DE MODIFIER LES USAGES DANS LA ZONE			
_					
9.	VOI	RIE MUNICIPALE			
	9.1	2016 10 182 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier	1532		
10	. HYG	GIÈNE DU MILIEU	1533		
11	. SÉC	URITÉ	1533		
	11.1	2016 10 183 Adoption de la résolution du plan de sécurité civile	1533		
	11.2	2016 10 184 DÉMANTELER CINQ BORNES SÈCHES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ			
12	. LOIS	SIRS ET CULTURE	1534		
_	12.1	2016 10 185 Présentation d'un projet dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantier			
		2016 10 165 Presentation d'un projet dans le cadre du programme "Nouveau Fonds Chantiei A-Québec Volet Fonds des "Petites Collectivités (FPC)			
13. CORRESPONDANCE					
13					
	13.1	2016 10 186 Adoption de la correspondance	1535		



14. TRÉ	SORERIE	1535
14.1	2016 10 187 Adoption des comptes à payer au 3 octobre 2016	1535
14.2	DÉPÔT DE RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 27 SEPTEMBRE 2016	1536
14.3	DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 13 SEPTEMBRE 2016	1536
14.4	2016 10 188 ADOPTION DU BUDGET 2017 DE LA RÉGIE DES DÉCHETS	1536
14.5	2016 10 189 Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale de	PROTECTION INCENDIE DE LA
RÉGION	DE COATICOOK	1536
15. VAR	IA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1537
16 201	6 10 190 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE	1537

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 octobre 2016, à 19 h, présidé par le maire monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau Monsieur Jacques Ménard Madame Nicole Pinsonneault

Monsieur Ronald Bergeron Monsieur Gary Caldwell

Est absent M. Yvon Desrosiers

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution comme suit :

- 1. Ouverture
- 2 Ordre du jour
- 2.1 2016 10 173 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre2016
 - 1. Ouverture
 - 1.1 Moment de réflexion
 - 1.2 Mot de bienvenue du maire
 - 1.3 Présence des conseillers du conseil
 - 2. Ordre du jour
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
 - 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)



3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

5.1 Présences et période de questions

6. Rapports

- 6.1 Rapport du maire sur ses activités
- 6.2 Rapport des comités
- 6.3 Rapport du D.G

7. Administration

- 7.1 Avis de motion visant à citer à titre d'immeubles patrimoniaux les croix de chemin de Sainte-Edwidge-de-Clifton
- 7.2 Participation financière au plan du livre
- 7.3 Demande pour changer les deux cellulaires
- 7.4 Renouvellement du bail de location du restaurant
- 7.5 Avis de motion concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire pour le compte de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

8. Urbanisme

- 8.1 Avis de motion Règlement 354-16-1 modifiant le Règlement de zonage 354-14
- 8.2 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement Adoption du règlement numéro 354-16 afin de modifier les usages dans la zone P-1

9. Voirie municipale

9.1 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

10. Hygiène du milieu

11. Sécurité

- 11.1 Adoption de la résolution du plan de sécurité civile
- 11.2 Bornes sèches

12. Loisirs et culture

12.1 Présentation d'un projet dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec Volet Fonds des petites collectivités (FPC)

13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Adoption du rapport de la trésorerie au 3 octobre 2016
- 14.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 27 septembre 2016
- 14.3 Dépôt du rapport financier au 13 septembre
- 14.4 Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale et Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook (RIGDSRC)
- 14.5 Adoption du budget 2017 de la Régie des incendies

15. Varia et période de questions



16 Levée de la séance régulière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

- 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)
- 3.1 2016 10 174 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

VOTE POUR 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

- 4. Suivi des affaires découlant du point 3
- 4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session régulière.

- 5. Présence et période de questions
- 6. Rapports
- 6.1 Rapport du maire sur ses activités

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 5 rencontres et/ou réunions à la MRC et la municipalité. Et a participé au Congrès de la FQM du 28 au 30 septembre 2016.

6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 4 rencontres et/ou réunions Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 5 rencontres et/ou réunions. Il a de plus participé au Congrès de la FQM du 28 au 30 septembre 2016.



Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 7 rencontres et/ou réunions. Elle a de plus participé au Congrès de la FQM du 28 au 30 septembre 2016 Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 0 rencontre et/ou réunion. Monsieur le conseiller Ronald Bergeron a participé à 3 rencontres et/ou réunion. Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 2 rencontres et/ou réunions.

6.3 Rapport du D.G.

Le rapport du directeur général est déposé.

7. Administration

7.1 2016 10 175 Avis de motion visant à citer à titre d'immeuble patrimonial les croix de chemin de Sainte-Edwidge-de-Clifton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire sauvegarder vivante l'histoire bâtie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les quatre croix de chemin de Sainte-Edwidge-de-Clifton sont situées sur les lots suivants :

Croix de chemin Lemire

Numéro du lot : 13C-P du rang 8

Croix de chemin du Village de Sainte-Edwidge

Numéro du lot : 9E-P du rang 8

Croix de chemin Scalabrini Numéro du lot : 8C-P du rang 10

Croix de chemin paroissiale Numéro du lot : 13C-P du rang 10

CONSIDÉRANT QUE ces quatre croix de chemin ont une valeur patrimoniale, compte tenu de leur ancienneté;

CONSIDÉRANT QUE le degré d'authenticité et la préservation des éléments architecturaux sont excellents pour trois d'entre elles et bons pour une et méritent d'être conservés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite préserver ces immeubles patrimoniaux et réglementer les actions effectuées sur cellesci;

CONSIDÉRANT Qu'elles représentent le passage des familles souches et la culture de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite reconnaître la valeur du travail des artisans du passé et laisser une trace de l'histoire rurale de la municipalité aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE deux autres croix ont été érigées l'une à la croisée des chemins Sainte-Croix et Dubois et l'autre en face du 52, chemin du Cordon et qu'elles ont disparu, car il n'y avait pas de règlement de protection ni de sensibilisation à la conservation des croix de chemin;

À CES CAUSES, le conseiller monsieur le conseiller Ronald Bergeron donne un avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement ayant pour objet de citer les quatre croix de chemin suivantes : Croix Lemire, Croix Scalabrini,



Croix du Village de Sainte-Edwidge et Croix paroissiale à titre de monuments historiques, en vertu de la *Loi* et ce règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, après signification de l'avis spécial aux propriétaires des sites.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du conseil municipal à la séance du 7 novembre 2017 à 19 h conformément aux avis qui seront donnés à cette fin. Le libellé du règlement est déposé en même temps que l'avis pour dispense de lecture lors de l'adoption

7.2 2016 10 176 Participation financière au plan du livre

CONSIDÉRANT que la Municipalité Sainte-Edwidge-de-Clifton participe financièrement au Plan du livre par l'Entente de développement culturel 2017 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications pour offrir des activités thématiques littéraires, scientifiques et de contes pour les jeunes et les adultes de la municipalité à la salle communautaire, lieux patrimoniaux, camps de jour, espaces et/ou évènements publics.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton sera le promoteur du projet auprès de la MRC et du ministère;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault APPUYÉE par madame la conseillère Émilie Groleau ET RÉSOLU à la majorité des membres présents que;

La Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'engage à contribuer pour un montant de 200 \$ en 2017 à l'Entente de développement culturel 2017 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02 70232 447

7.3 2016 10 177 Demande pour changer les deux cellulaires

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le forfait de Telus pour deux cellulaires au prix de 50 \$ plus taxes chacun par mois:

D'autoriser un montant de 209.98 \$ plus les taxes pour les accessoires à l'achat.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ



e, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02 130 00 331 et 02 32000 331.

7.4 2016 10 178 Renouvellement du bail de location du restaurant

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard; APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler le contrat de location du restaurant aux mêmes conditions que l'an passé.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

7.5 2016 10 179 Avis de motion concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Nicole Pinsonneault qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement portant le numéro 327-2016 concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton sera présenté afin de hausser le montant alloué par kilomètre.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu, à même le présent avis, copie du projet de règlement.

- 8. Urbanisme
- 8.1 2016 10 180 Avis de motion et Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier les dispositions concernant les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « A, AR, F, FR, VF, RU, RU-R »

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Ronald Bergeron à l'effet qu'à une séance ultérieure du conseil le règlement 354-16-1 modifiant le Règlement de zonage 354-14 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiments accessoires aux usages des groupes commerce contraignant, industriel, agricole et forestier sera présenté pour être adopté.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.



8.2 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement

La tenue du registre s'est tenue le 29 septembre 2016, de 9 h à 19 h, et personne ne s'est présenté.

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement — n (354-16 modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de modifier les usages dans la zone P-1.

Je, soussigné, RÉJEAN FAUTEUX, certifie, par la présente que :

- a) une procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement n °354-16 modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de modifier les usages dans la zone P-1 s'est tenu le 29 septembre 2016, de 9 h à 19 h, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2);
- b) le nombre de personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites le 29 septembre 2016 sur la liste référendaire concernée s'élève à 330;
- c) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 44:
- d) le nombre de demandes faites est de 0;
- e) le règlement n (354-16 modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de modifier les usages dans la zone P-1 a été approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

8.2 2016 10 181 Adoption du règlement numéro 354-16 afin de modifier les usages dans la zone P-1

Considérant que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de modifier les usages dans la zone P-1;

Considérant que le conseil de la municipalité de Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a adopté un projet de règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble visant une partie de la zone P-1;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 354-14;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 4 avril 2016;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 4 avril 2016;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 juin 2016;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 6 juin 2016;

Considérant qu'aucune demande participation à un référendum n'a été formulée;



En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents;

Le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 354-16 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de modifier les usages dans la zone P-1 »

Article 3

Le règlement de zonage sera modifié par le retrait, à *l'annexe 2 grille des spécifications*, des usages *Habitation bifamiliale isolée*, *Habitation unifamiliale en rangée*, *habitation trifamiliale isolée et Habitation multifamiliale* dans la zone P-1

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

VOTE POUR 4 CONTRE: 1 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

9.1 2016 10 182 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a reçu la confirmation par le Ministère des Transports du Québec de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de la subvention pour l'amélioration des chemins du Cordon, de la Rivière, Bessette, Favreau et Masson (dossier 000246636-1- 44055 (05) - 2016-06-29-34) au montant de 56 000 \$, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Cordon, Masson, de la Rivière et Boisé, au coût 111 788.77 \$ (taxes en sus) pour un montant subventionné de 56 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.



VOTE POUR 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

11. Sécurité

11.1 2016 10 183 Adoption de la résolution du plan de sécurité civile

ATTENDU que la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

ATTENDU que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire;

ATTENDU que par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

ATTENDU que le conseil municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

ATTENDU que le plan de sécurité civile de Sainte-Edwidge-de-Clifton a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*.

ATTENDU qu'il est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que la municipalité a procédé à ladite mise à jour en 2016.

ATTENDU que les pages corrigées ont été substituées dans les exemplaires du plan de sécurité civile et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits et seront distribuées aux membres de l'OMSC.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le plan municipal de sécurité civile mise à jour de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

DE transmettre copie de la résolution à madame Sarah B. Loubier, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie

VOTE POUR 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ



11.2 2016 10 184 Démanteler cinq bornes sèches sur le territoire de la municipalité

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la firme Scalabrini & fils inc. de démanteler les 5 bornes sèches sur son territoire, de remettre les lieux en bon état aux endroits suivants;

1591, chemin Favreau

1944, chemin Tremblay

364, chemin Bessette

1050, chemin Favreau

997, chemin Léon-Gérin

D'autoriser un montant de +/- 2 000 \$ pour effectuer le travail;

De récupérer toutes les pièces de chaque borne sèche;

De remplacer les bornes sèches par l'envoi de camion-citerne supplémentaire pour assurer une quantité d'eau adéquate, en respect au schéma de couverture de risques, sur les lieux d'un incendie;

D'informer la Régie des incendies afin d'assurer la quantité d'eau suffisante lors d'une intervention;

D'informer monsieur Jonathan Garceau, Coordonnateur en sécurité incendie et monsieur Michel Ste-Marie lieutenant du démantèlement de 5 bornes sèches;

VOTE POUR 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et culture

12.1 2016 10 185 Présentation d'un projet dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec Volet Fonds des petites collectivités (FPC)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise la présentation d'un projet dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec Volet Fonds des petites collectivités (FPC)

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désigne monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné cidessus.

VOTE POUR 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

13.1 2016 10 186 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la correspondance du mois de septembre 2016 soit déposée et adoptée par les membres du conseil.

VOTE POUR 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

14.1 2016 10 187 Adoption des comptes à payer au 3 octobre 2016

Considérant que le directeur général dépose la liste des salaires pour le mois de septembre 2016;

Considérant que le directeur général dépose des comptes payés durant le mois de septembre 2016;

Considérant que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 3 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de septembre 2016 du chèque/dépôt 500542 au chèque 500564 pour un montant de 10 906.60 \$;

De ratifier le paiement des comptes fait durant le mois de septembre 2016 soit :

Prélèvements payés après la séance du 3 octobre 2016.



du chèque 3892 au 3875, au montant de 24 059.19 \$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 57 146 25 \$:

- du chèque 3876 au 3891 pour un montant de 38 988.40 \$
- du prélèvement 13728 au 13729 pour un montant de 6 293.68 \$
- du dépôt direct 148 au 158 pour un montant de 11 864.17 \$.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

14.2 Dépôt de rapport des revenus et dépenses au 27 septembre 2016

Le directeur général dépose l'état des revenus et dépense pour le mois de septembre 2016

14.3 Dépôt du rapport financier au 13 septembre 2016

14.4 2016 10 188 Adoption du budget 2017 de la Régie des déchets

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook dépose un budget équilibré au montant de 1 998 805 \$;

ATTENDU que les deux tiers des municipalités membres doivent adopter le budget;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le budget 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

D'autoriser la direction générale à informer la Régie.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

14.5 2016 10 189 Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook

ATTENDU que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook dépose un budget équilibré au montant de 392 400 \$;

ATTENDU que les deux tiers des municipalités membres doivent adopter le budget;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard APPUYÉ monsieur le conseiller Gary Caldwell ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook;

D'autoriser la direction générale à informer les membres de la Régie ainsi que la Régie..



VOTE

POUR: 5

CONTRE: 0

ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

Rien à signaler.

16 2016 10 190 Levée de la séance régulière

Considérant l'ordre du jour épuisé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit levée, il est 21 h 45.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire
Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux
Directeur général et secrétaire-trésorier

